# Contrat groupe d'assurance statutaire 2021-2024

Centre de Gestion du Jura







# Des correspondants à votre écoute

#### Centre de Gestion du Jura

03 84 53 06 39

Madame Laëtitia GUYON

Directrice
direction@cdgjura.fr

Véronique DELACROIX Directrice Adjointe statut@cdgjura.fr

#### **Sofaxis**

#### **Antoine POIROT**

Directeur Commercial Adjoint Téléphone : 02.48.48.15.15 antoine.poirot@relyens.eu





# Sofaxis, un partenaire engagé à vos côtés

#### SOFAXIS, DES FEMMES ET DES HOMMES QUI S'IMPLIQUENT POUR CEUX QUI S'ENGAGENT POUR LA CONTINUITÉ ET LA PERFORMANCE DU SERVICE PUBLIC



Quelques membres de l'équipe Contrôle médical ©Sofaxis

- Partenaire global de référence des Acteurs du Territoire depuis plus de 30 ans à vos cotés
- Groupe mutualiste, société du Groupe RELYENS
- Sofaxis vous accompagne dans la connaissance, la protection, la maîtrise et le pilotage de vos risques :
  - Pour vos agents, via une offre globale de protection sociale : Statut, Prévoyance, Retraite, Santé, Action sociale...
  - Pour vos élus, via une offre de retraite supplémentaire : FONPEL
  - Pour vos biens, infrastructures et activités via des offres spécialisées (RC, DAB, Flotte, TRC/RC MO, DO, Cyber ...)
- La délivrance de cette offre de valeur repose sur :
  - Une gamme complète de services pour contribuer à la prévention et à la réduction des risques
  - Une sélection des partenaires reconnus et pérennes
  - Une offre assurantielle globale et adaptée à vos spécificités
  - Un parcours simplifié et optimisé, de la contractualisation aux remboursements de sinistres
  - Des interlocuteurs experts et réactifs qui s'engagent pour délivrer un accompagnement et un pilotage global de vos risques
    - → Animés par les mêmes valeurs, au service de l'intérêt général





#### Sofaxis: les chiffes clés

Plus de 30 ans au service des Centres de Gestion et de leurs collectivités

Aucune sous-traitance

Sofaxis réalise l'ensemble de la chaine de la gestion et des services en interne



Centres de Gestion en partenariat



495

Collaborateurs, dont

**66** Personnes Service Commercial et marchés publics

**88** Gestionnaires

**26** Collaborateurs
Service Production Facturation

**46** Experts Service Prévention

**7** Collaborateurs Service juridique

24 Conseillers clientèle SRC

**19** Experts Service Communication

**23** Collaborateurs
Service contrôle médical



### Le gestionnaire et les services pour accompagner

agents publics couverts

495 collaborateurs

4 200 rendez-vous conseils

150 000 appels entrants traités

1 100 000 actes de sinistralité remboursés

16 000 collectivités connectées à nos services en ligne de notre Espace Clients

2 400 médecins agréés par les ARS

19 000 contrôles médicaux réalisés

2 700 recours contre tiers responsable engagés

7 800 séances de soutien psychologique individuel réalisées

6 900 réponses apportées à nos clients par nos Hotlines juridique et prévention



Nos atouts

▲ Réactivité

▲ Disponibilité

▲ Fiabilité

▲ Expertise

# Enquête de satisfaction



Nos axes d'amélioration

▼ Construire toujours plus

▼ Renforcer notre rôle

l'innovation

de courtier

#### = Gestion des arrêts =

des établissements de santé

sont satisfaits ou très satisfaits de la prise en charge de leur déclaration de sinistre

#### Services associés

LES PLUS UTILISÉS

Contre-visite et/ou expertise médicales

**Programmes** de soutien psychologique

Assistance juridique

Statistiques d'absentéisme





#### **Les normes Certis & Actuaris**



#### **AUDIT ACTU-GESTION®**



#### LABEL PLATINUM décerné à SOFAXIS

Périmètre de l'audit : activités statutaires de SOFAXIS, fonctions opérationnelles et fonctions supports liées.

Date de l'audit : la mission s'est déroulée sur le site de SOFAXIS en juillet 2016

La mission a été conduite par Pierre GERMAIN, Sénior Manager, auditeur senior Actu-Gestion® et Célia COLLIAUX, Consultante, auditeur Actu-Gestion®.

Un rapport d'audit a été établi.

À l'issu de la mission, le Label Platinum, correspondant à une note globale obtenue de plus de 90% de conformité au référentiel ACTU-GESTION®, a été décemé à SOFAXIS.

Date d'obtention du label : septembre 2016.

Validité : 1 an

Fait à Paris, le 28/09/2016

Céline BLATTNER

Associée, responsable du pôle Prévoyance et Santé d'ACTUARIS





ACTUARIS est un Cabinet de conseil et d'audit indépendant.

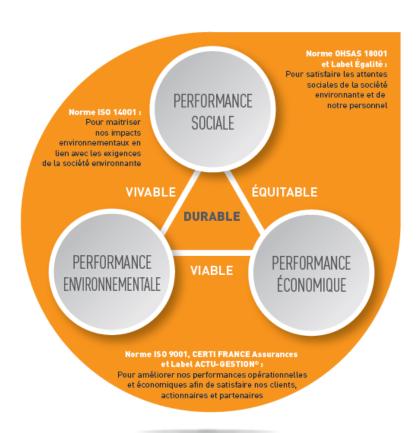
Objectif de l'audit selon la méthodologie ACTU-GESTION®: exprimer une opinion et fournir une mesure objective et indépendante sur le niveau de qualité, de performance et de conformité assumée par l'entité, conformément au référentiel Actu-Gestion®, construit autour de 4 thèmes : Efficience, Organisation, Qualité services et Conformité.

L'audit réalisé par ACTUARIS ne saurait être assimilé, notamment, à un audit informatique, à un audit aocial, juridique, comptable ou financier, ou à se substituer au contrôle permanent de gestion de l'entité auditée.





# La performance durable au quotidien



Un parcours qualité reconnu

**FAITS** MARQUANTS DE LA DÉMARCHE

Certification Qualité ISO 9001

Oscar Qualité Région Centre

Prix français de la Qualité

Finaliste EFQM (Prix européen de la Qualité)

2001

Finaliste EFQM (Prix européen de la Qualité)

2002 Prix EFQM ( (Prix de la Qualité)

Certification Santé et Sécurité OHSAS 18000 Environnement ISO 14001

Renouvellement des certifications ISO9001,ISO 14001, OHSAS 18001 Obtention du Label Egalité

Renouvellement des certifications ISO9001, ISO 14001, OHSAS 18001 Renouvellement du Label Egalité

Renouvellement des certifications ISO9001,ISO 14001, OHSAS 18001

Renouvellement des certifications ISO9001 et certification des activités santé, prévoyance et action sociale

2014

Renouvellement des certifications ISO9001,ISO 14001, OHSAS 18001

2015

Label Or ACTU-GESTION Prévoyance

1er Label Platinum ACTU-GESTION Statut

1er Label Platinum ACTU-GESTION Prévoyance



### La protection des données à caractère personnel

- Mise en place d'une documentation décrivant les procédures ainsi que les mesures techniques et organisationnelles ainsi que d'une équipe dédiée à l'instruction et au traitement des demandes des personnes concernées dans le cadre de leurs droits
- Formation/sensibilisation de l'ensemble de notre personnel
- Application du principe de minimisation des données collectées : nous veillons à ne collecter que les données strictement nécessaires
- Sofaxis a mis en place une « bulle de confidentialité » rassemblant exclusivement les équipes de l'entreprise habilitées à traiter des données sensibles
- Protection technique des données sensibles (dont les données de santé) par le chiffrement dans les environnements de production

- Protection des données à caractère personnel dans le cadre des traitements réalisés dans les environnements hors production (nécessaires pour améliorer la qualité de notre service) par l'anonymisation
- Sécurisation de l'espace clients Sofaxis par une procédure encadrée d'ouverture des comptes. Le référent de la collectivité est le seul habilité à autoriser une ouverture de compte à un agent ainsi qu'à déterminer l'étendue de ses droits.
- Protection de l'intégrité des données : l'organisation de notre Sécurité des Systèmes d'Information est basée sur les bonnes pratiques de la norme 27001 – Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI).
- Sécurisation des flux financiers : les flux financiers sont gérés dans un environnement sécurisé. Les informations bancaires sont chiffrées, et la séparation des rôles est assurée par différents processus, qui ont chacun un rôle dans la constitution du réglement d'intégrité est gérée par un procédé d'empreis de la sont des la constitution du réglement d'intégrité est gérée par un procédé d'empreis de la sont des la constitution du réglement d'intégrité est gérée par un procédé d'empreis de la sont de



# Le groupe RELYENS, acteur du financement public

# LE PARTENARIAT AVEC A C O F I

Le Groupe RELYENS créé le Fonds Sofaxis Investissements et Territoires pour contribuer activement au financement du secteur public local – 19 nov. 2018

#### Objectifs du fonds

- Accompagner le déploiement de notre stratégie groupe
- Renforcer notre présence globale auprès du secteur public territorial
- Mieux comprendre les évolutions et contraintes des collectivités sur le plan budgétaire
- Développer une approche opportuniste et des actions sur mesure envers des groupements et entités publics

#### Enveloppe d'investissement « groupe » : environ 100 M€

- Près de 5 % de notre allocation globale
- Pas d'engagement financier appelé à cet instant

#### Fonctionnement et gouvernance

- ACOFI Gestion, société de gestion agréée, animera ainsi le réseau des partenaires bancaires présents sur le marché du financement public territorial (Arkéa, La Banque Postale, Caisse d'Epargne, Crédit Coopératif...)
- Sham et Sofaxis seront directement en charge des prises de décision.





# **Au sommaire**

#### Obligations statutaires de l'employeur et risques financiers

Statistiques nationales

Contrat mutualisé et protecteur

Gestion des arrêts de travail

Pilotage des arrêts de travail

Services associés





# Les droits statutaires et les risques financiers

Coût moyen | Durée

Accident du travail :
3 096€
Plein traitement
Prise en charge des frais médicaux
Coût Jusqu'à 1.000.000 €

Longue maladie : 32 413 € / 3 ans Longue durée : 68 476 € / 5 ans

Maternité : 8 178 € / 10 à 52 semaines

Maladie ordinaire : 1 060 € / 1 an



Source : Sofaxis - Panorama 2018



# Coût moyen frais médicaux





# Les droits statutaires et les risques financiers Les prestations restants à la charge de la collectivité

| AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES Temperatrilles à la CNRACL Tempe complete e non complete » 23th Nyamanine  DURÉE de l'adignate d'indemnisation MONTANT on % de l'adignate d'indemnisation de la Vallegarie d'indemnisation de l'adignate d'indemnisation MONTANT on % de l'adignate d'indemnisation de la Vallegarie d'indemnisation de la Vallegarie d'indemnisation  DURÉE de l'adignate d'indemnisation de la vallegarie d'indemnisation de la vallegarie d'indemnisation  D'IT  AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC  Tempe non complete » 23th Nyamanine  - de 150 h pur ormasure  - de |                       |   |                                |                         |                     |  |  |
|--|-----------------------|---|--------------------------------|-------------------------|---------------------|--|--|
| Ancienceté:  Judgu's la reprise des fonctions, mise à la retrains défaits ou sur demande de solutions, mise à la retrains défaits ou sur demande de solutions, mise à la retrains défaits ou sur demande de solutions, mise à la retrains défaits ou sur demande  1 an  3 mois : 100 % 7 mois : 50 % 9 mois : 50 % 9 mois : 50 % 9 mois : 50 %  1 an : 100 % 4 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 4 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 4 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 4 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 4 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 4 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 4 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 4 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 4 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 4 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 4 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 4 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 4 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 4 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 4 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 4 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 4 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 4 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 5 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 5 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 5 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 5 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 5 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 5 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 5 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 5 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 5 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 5 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 5 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 5 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 5 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 6 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 6 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 6 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 6 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 6 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour : 50 % 6 a partir du 4/ jour jusqu'su 90 jour :  |                       | affiliés à la                                 | a CNRACL                       | non affiliés à          | a la CNRACL         |  |  |
| CITIS  | NATURE DU CONGÉ       |   |                                |                         |                     |  |  |
| MALADIE ORDINAIRE  1 an 9 mois : 50 % 9 mois : 50 % 9 mois : 50 % 12 mois : 100 % 2 ans : 50 % 12 mois : 100 % 2 ans : 50 %  12 mois : 100 % 2 ans : 50 %  14 mois : 100 % 2 ans : 50 %  15 mois : 100 % 2 ans : 50 %  16 mois : 50 %  17 mois : 100 % 2 ans : 50 %  18 mois : 100 % 2 ans : 50 %  19 mois : 50 %  10 mois : 100 % 2 ans : 50 %  10 mois : 100 % 2 ans : 50 %  10 mois : 100 % 2 ans : 50 %  10 mois : 100 % 2 ans : 50 %  10 mois : 100 % 2 ans : 50 %  10 mois : 100 % 2 ans : 50 %  10 mois : 100 % 2 ans : 50 %  10 mois : 100 % 2 ans : 50 %  10 mois : 100 % 2 ans : 50 %  10 mois : 100 % 2 ans : 50 %  10 mois : 100 % 2 ans : 50 %  10 mois : 100 % 2 ans : 50 %  24 mois : 100 % 25 mois : 100 % 26 mois deservice : 100 % 26 mois service : 100 % 27 mois : 100 % 28 mois : 100 % 29 mois : 100 % 20 mois : | CITIS*                | des fonctions, mise à<br>la retraite d'office | 100 %                          |                         | +                   | < 1 an :                                       | is: 40 % + 1 mois: 20 %                        |
| MALADIE GRAVE  LONGUE MALADIE: 3 ans   | MALADIE ORDINAIRE     | 1 an  | 3 mois : 100 %<br>+            | 3 mois : 100 %<br>+     | a partir du 4º jour | 100 %<br>des obligations                       | + du 4º jour à la fin<br>du 1ºº, 2º ou 3º mois |
| LONGUE DURÉE : 5 ans # 3 ans : 100 %   | MAI ADIE GRAVE        | LONGUE MALADIE : 3 ans                        | _ 1 an : 100 %                 | 12 mois : 100 %         | 3 jours : 100 %     | + impossibilité d'exercer<br>son activité avec | + impossibilité d'exercer<br>son activité avec |
| MATERNITÉ ET ADOPTION  Entre 10 et 32 sermannes selon nombre d'enfants et pathologie  Intulaires avant l'age lègal de départ à la retraire  Stagiaires ou finulaires après l'age lègal de départ à la retraire  DÉCÈS  DÉCÈS  Titulaire victime d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle  Titulaire décède à la suite d'un attentat ou d'un acte de dévouement  Titulaire décède à la suite d'un attentat ou d'un acte de dévouement  DATERNITÉ ET ADOPTION  Entre 10 et 48 semaines  Néant  | MALADIE ONAVE         | LONGUE DURÉE : 5 ans                          | 4                              | 24 mois : 50 %          |                     | 12 mois : 100 %                                | 3 jours : 100 %<br>à partir du 4º jour         |
| Stagiaires ou titulaires apries l'age légal de départ à la retraite  DÉCÈS  Titulaire victime d'un accident de service ou d'un emaladie professionnelle  Titulaire décédé à la suite d'un attentat ou d'un acte de dévouement  Titulaire décédé à la suite d'un attentat ou d'un acte de dévouement  DATERNUITÉ ET.  10. 361-1 du code de la Sécurité sociale (3)  Montant forfaitaire  (8)  12 fois le 118 mensuel perpu (2) (3)  par le fonctionnaire décédé  3 versements correspondant (3)  à 12 fois le 118 mensuel perpu par le fonctionnaire décédé  Part d'un TIR > ***  (6)   | MATERNITÉ ET ADOPTION | selon nombre d'enfants                        | 100 %                          | Entre 10 et 48 semaines |                     | 100 %  | 1-1  |
| Apries l'age liegal de départ à la retraite  DÉCÈS  Titulaire victime d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle  Titulaire décède à la suite d'un attentat ou d'un acte de dévouement  Titulaire décède à la suite d'un attentat ou d'un acte de dévouement  DATEDNITÉ ET.  Montant tortaitaire  12 fois le 118 mensuel perpu (2) (3) par le fonctionnaire décède  3 versements correspondant (3) à 12 fois le 118 mensuel perpu par le fonctionnaire décède  Part d'un TID > **  [6]  |                       |   |                                |                         |                     |  |  |
| ou d'une maladie professionnelle par le fonctionnaire décède  Titulaire décède à la suite d'un attentat ou d'un acte de dévouement par le fonctionnaire décède  3 versements correspondant (3) à 12 fois le 118 mensuel perpu par le fonctionnaire décède  Part d'un TIP > **  |                       |   | Montant forfaitaire (8)        |                         |                     |  |  |
| Titulaire décède à la suite d'un attentat ou d'un acte de divouement  a 12 fois le 118 mensuel perpu par le fonctionnaire décède  Part du TIP > **  [6]  | DECES                 |   |                                | Ne                      | ant                 | Nes  | ant  |
| DATEDNITÉ ET   |                       |   | à 12 fois le TIB mensuel perpu |                         |                     |  |  |
| PATERNITE ET  11 à 18 jours  Plafond SS + cotisations sociales et salariales  11 à 18 jours  Néant  Après 6 mois de service : 11 à 18 jours à 100 %  Néant  Néant  Congé pour invalidité tempor aire imputable au service - Accident de service - Accident de traiet   |                       | •   | sociales et salariales         |                         | (6)<br>Nëant        |  | Néant  |

<sup>\*</sup> Congé pour i nvalidité tempor aire imputable au service = Accident de service = Maladie professionnelle = Accident de trajet

<sup>\*</sup> Lo congé paternité est à la charge de la Caisse des Dépôts et Consignations, hormis : la part du Traitement Indiciaire Brut (TIB) supérioure au platend de la Sécurité sociale, les charges sociales et patronales, le régime indemnitaire.



# Les impacts financiers

#### Les coûts directs

- Salaires
- Charges patronales
- Frais médicaux (au réel et viager)
- Salaire des remplaçants

#### Les coûts indirects

- Immobilisation du matériel
- Perte de productivité
- Désorganisation du service
- Surcharge de travail des présents, stress
- Démotivation du personnel
- Baisse de la qualité du service rendu au public
- Formation des remplaçants



# **&** Au sommaire

Obligations statutaires de l'employeur et risques financiers

#### **Statistiques nationales**

Contrat mutualisé et protecteur

Gestion des arrêts de travail

Pilotage des arrêts de travail

Services associés





Statistiques nationales





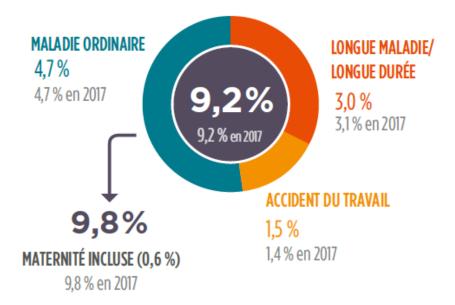




# Stabilité du taux d'absentéisme Progression de la durée moyenne d'arrêt

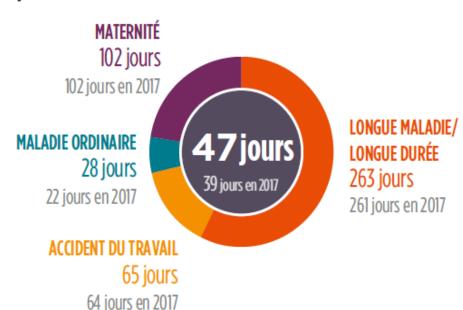
Après une progression continue depuis 2008, le taux d'absentéisme se stabilise en 2018.

#### > Taux d'absentéisme par nature d'absence - 2018





#### Durée moyenne d'arrêt par nature d'absence - 2018

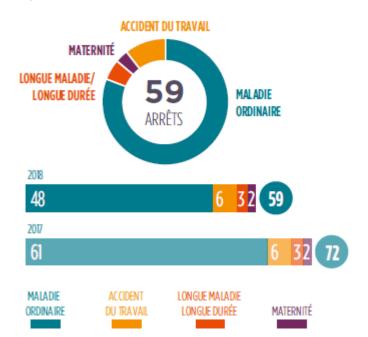




### Fréquence et exposition en baisse

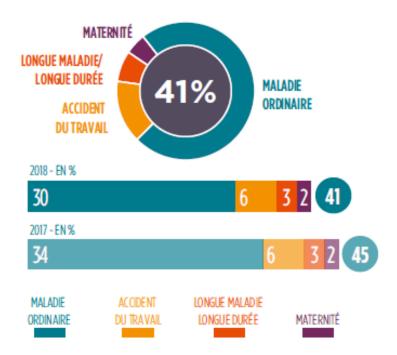
Fréquence :
- 18 % entre 2017 et 2018 en lien
direct avec la baisse de
l'indicateur en maladie ordinaire.

Nombre d'arrêts pour 100 agents employés par nature d'absence - 2018



Exposition :
- 9 % entre 2017 et 2018 en lien
direct avec la baisse de
l'indicateur en maladie ordinaire.

#### > Proportion d'agents absents par nature d'absence - 2018





# **&** Au sommaire

Obligations statutaires de l'employeur et risques financiers

Statistiques nationales

#### Contrat mutualisé et protecteur

Gestion des arrêts de travail

Pilotage des arrêts de travail

Services associés





# La situation de votre contrat groupe

Le contrat Groupe du Centre de Gestion du Jura Nombre de collectivités affiliées en 2020 : 205

- 185 inférieures au seuil (20 agents)
- 20 contrats personnalisés

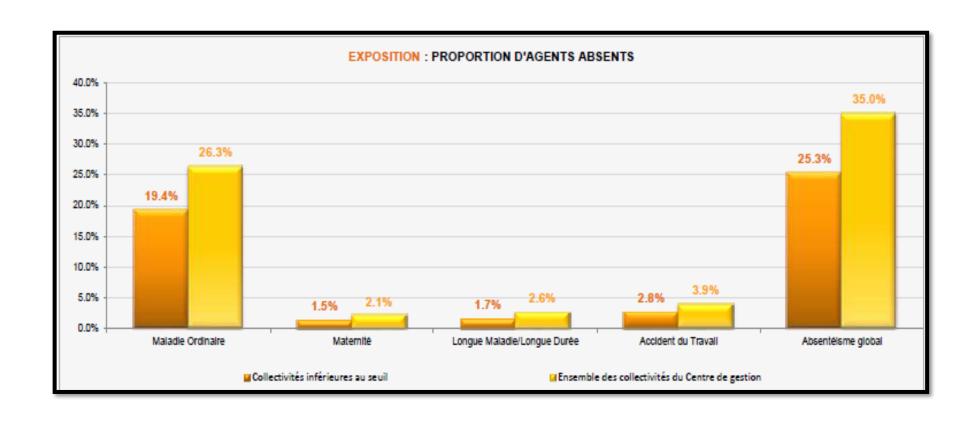
Nombre d'agents assurés en 2020 : 1246

- 511 dans les collectivités inférieures au seuil (20 agents)
- 735 via un contrat personnalisé





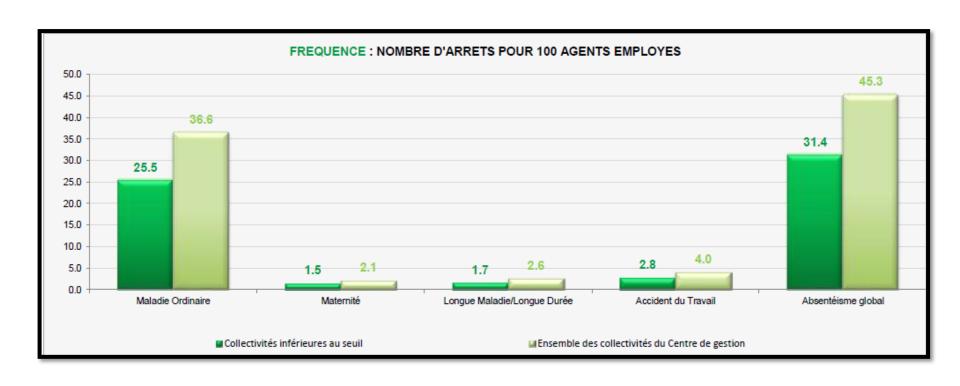
# Statistiques départementales 2019







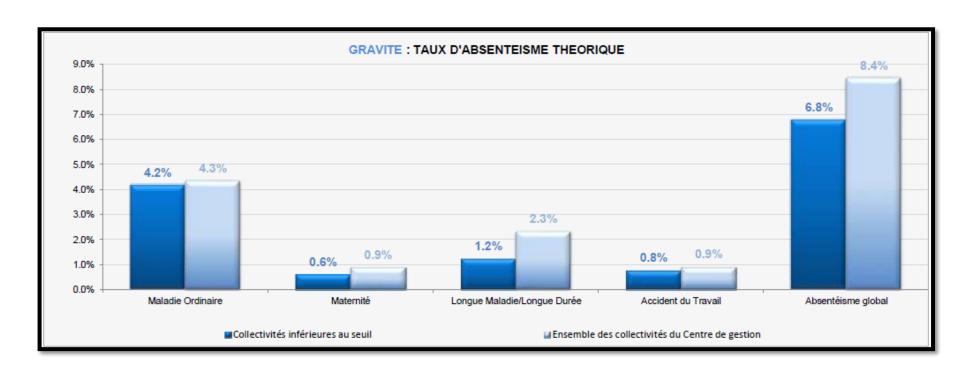
# Statistiques départementales 2019







# Statistiques départementales 2019







### Les avantages d'un contrat groupe

# Des conditions générales disponibles qui permettent la transparence de garanties

Un contrat complet et sans mauvaise surprise, conforme au statut de la FPT et à vos obligations financières

Pas de résiliation pour sinistre (pas de sélection non plus à l'entrée dans le contrat groupe)

Un contrat pérenne et des résultats financiers mutualisés

Plus de 30 années de présence auprès des collectivités, une liste de référence clients réelle et vérifiable

# Une consultation conforme aux dispositions de l'achat public

La proposition est le fruit d'une procédure rigoureuse pilotée par des experts

Une démarche déontologique où les candidats ont accepté la comparaison point par point

Des services associés au contrat dont la réalité/qualité a été vérifiée

Des outils de gestion spécialement dédiés au statut de la FPT

Des rencontres régulières avec le courtier/gestionnaire

Des réunions d'informations

Des visites
Des mailings...





# La situation du contrat groupe

# Une Compagnie pérenne

**33,5** Md€ CA 2019

**38** millions d'assurés prévoyance / protection

**12** millions en épargne / retraite

Plus de **20 000** collectivités locales clientes

**5 353** collaborateurs dans le monde





# Qu'est-ce qu'un contrat groupe ?

#### Petit Marché jusqu'à 20 agents CNRACL

Mutualisation totale : aucun regard sur les statistiques individuelles

Fusion et globalisation de l'absentéisme pour obtenir un taux global

Solution de couverture Tous Risques

Des variantes de franchises au choix

Adhésion à tout moment

#### Collectivités Supérieures au seuil A partir de 21 agents CNRACL

Tarification technique individuelle

Effet groupe et mutualisation

Meilleure négociation des conditions tarifaires et des dérogations

Adhésion uniquement l'année de la consultation

#### **IRCANTEC**

Solution de couverture Tous Risques avec franchise de 15 jours par arrêt en Maladie Ordinaire, quelque soit l'effectif (de 1 à infini)

Tarif unique





### Les conditions d'adhésion



#### Conditions du contrat 2021 - 2024

>> Régime : capitalisation

>> Préavis : 3 mois

>> Assiette de cotisation :

- Éléments obligatoires : Traitement indiciaire brut

- Au libre choix : Nouvelle bonification indiciaire, supplément familial de traitement, indemnité de résidence, indemnités accessoires, pourcentage de charges patronales.



#### Agents CNRACL de 1 à 20 agents inclus

Décès Accident du Travail Longue Maladie / Longue Durée Maternité / Paternité Maladie Ordinaire :

| $\checkmark$ | Avec 10 | ours de franch | ise par arrêt | t en Maladie | Ordinaire | 6.32% |
|--------------|---------|----------------|---------------|--------------|-----------|-------|
|--------------|---------|----------------|---------------|--------------|-----------|-------|

 <sup>✓</sup> Avec 15 jours de franchise par arrêt en Maladie Ordinaire
 6.03%

✓ Avec 30 jours de franchise par arrêt en Maladie Ordinaire
 5.65%

Les taux sont garantis 3 ans





# Les conditions d'adhésion



#### Agents CNRACL à partir de 21 agents :

Taux spécifique

Les taux sont garantis 2 ans



#### **Agents IRCANTEC**

Accident du Travail Maladie Grave Maternité / Paternité Maladie Ordinaire :

✓ Avec 15 jours de franchise par arrêt sur la Maladie Ordinaire

0.95%

Les taux sont garantis 3 ans





### Les dérogations négociées par le Centre de gestion

Les taux proposés sont garantis pour une durée 3 ans pour le petit marché et IRCANTEC, 2 ans pour les collectivités supérieures au seuil.

Les **indemnités journalières** sont **remboursées à** hauteur de **100 %**.

Le délai de déclaration de la collectivité est de **120 jours** pour tous les risques.

Les prestations continuent à être revalorisées après le terme ou en cas de résiliation du contrat.

Les prestations dues au titre des congés de maladie ordinaire, de longue maladie et de longue durée, seront maintenues à demi-traitement pendant un délai maximum de 6 mois, pour tous les agents en attente de décision de l'administration en matière de réintégration, de reclassement, de mise en disponibilité ou d'admission à la retraite, sous réserve que la collectivité adhérente ait engagé les démarches nécessaires auprès des instances compétentes .

Pas de délai de carence en maternité/adoption/paternité

Respect de l'arrêté de l'employeur territorial : L'assureur s'engage à tenir compte de l'arrêté de l'employeur territorial conforme ou non aux avis des instances suivantes : commission de réforme, comité médical et comité médical supérieur





### Les points de vigilance

# **Clauses des autres compagnies => Conséquences**

Frais médicaux : Remboursement limité => AUTO ASSURANCE sur les enjeux budgétaires les plus lourds

Forfait monture 23€; Frais de cure thermale... 500€ => AUTO ASSURANCE sur le reste à charge

Prise en charge des arrêts dans le temps: **CAPITALISATION limitée** => **AUTO ASSURANCE** sur les arrêts et les rechutes si RESILIATION ou 2 ans après la fin du contrat

Pas de revalorisation des indemnités journalières après résiliation => AUTO ASSURANCE partielle

Exclusions: Non prise en charge des agents en accident qui n'auraient pas respecté les règles de sécurité => AUTO ASSURANCE

Assiette de cotisation imposée => Non liberté (primes, charges patronales)

**Résiliation après sinistre** : l'assureur peut résilier immédiatement => Non sécuritaire et difficulté à retrouver un assureur au regard de la sinistralité

Délai de résiliation : 2 mois => Temps court qui contraint d'accepter les AUGMENTATIONS de taux





# Comment adhérer au contrat groupe



#### >> Pour les collectivités en propre assurance :

Choisir la formule de souscription souhaitée
Retourner la délibération et le formulaire au Centre de Gestion



#### >> Pour les collectivités actuellement assurées en direct ou par ailleurs :

Vérifier le terme du contrat et son régime

Obtenir de votre assureur le taux contractuel 2020 au plus vite

Résilier le contrat en respectant le préavis

Délibérer et notifier le Centre de Gestion



#### >> Pour les collectivités déjà adhérentes :

Choisir la formule de souscription

Retourner la délibération et le formulaire au Centre de Gestion



# **‡** Au sommaire

Obligations statutaires de l'employeur et risques financiers

Statistiques nationales

Contrat mutualisé et protecteur

Gestion des arrêts de travail

Pilotage des arrêts de travail

Services associés





### Les délais de déclarations

### 120 JOURS POUR TOUS LES RISQUES

CONSEIL POUR UN BON REMBOURSEMENT : DECLARER AU PLUS VITE SANS ATTENDRE LA FIN DU DELAI

#### **RAPPEL**

Le point de départ du délai de déclaration est le jour de connaissance du sinistre.





# La déclaration des arrêts et le tiers-payant

| Déclaration des absences<br>pour raison de santé   | sofaxis  |
|--|--|
| Professional sale ( )  | ETABLES OWNERST  Code patel  |
| Number de SSC   Number   Number d'est   Late au la de l'agent   Dissible   Claucher   Number d'est   Late au la de l'agent   Dissible   Claucher   Dissible   Claucher   Claucher   STATUT   Addentisa Number de l'accessor     Titulatie   Number   Number d'est     Titulatie   Number   Number d'est     Titulatie   Number   Number d'est     Titulatie   Number   Number d'est     Titulatie   Number d'est   Number d'est     | Date of a relation to the contract to the co   |
| SERVICE ET GRADE Cutegote:     Cute esp  | Post No.   |
| Adjugation   Adjugation on Stiples   Profession 18   Profess   | Circumbo man cell afalos. Jointes 10 - selei di circ film dibilitari della di sumini della bilano, ser per celli di circ film dibilitari della di sumini della bilano, ser per celli di circ film di circ film di circ film di circ di |
| Nom: And is wast: Cost at N°:  Le  Le  Le  Signature act cached de Is cd lec's Mill Ambites acrost acropby sur  The cost act of the cost acrost acropby sur  The cost act of the cost acrost acropby sur  The cost act of the cost acrost acropby sur  The cost act of the cost acrost acrost acropby sur  The cost act of the cost acrost acrost acropby sur  The cost act of the cost acrost acrost acrost acropby sur  The cost acrost acrost acrost acrost acropby sur  The cost acrost ac | 20 co. ( à que tier date :  #ARRÉTICS) EN MALADAIC CRIDINARIE (NO N DÉCLARRÉ(Q)  Surrend, cou autre de c. 2013 par parlet ent la seu particul (c) parametra (c)  sur rende con entre d. Jain de les controls a médica en cer expende els ()  Débuts  1 * ha filled a retiss our s'els 2013 parlet entre la control de la médica en cer expende els ()  Fils  1 * ha filled a retiss our s'el Maria  2 ha filled a retiss our s'el Maria  2 ha filled a retiss our s'el Maria   |
| The facts is the company that the SEC of COLUMN TO SEC OF | m. Advance post site 1 Cl. 10000 - 10000 Broug an endow. Mig a corbal - Ensite de Contros 10110 Nameday  |



À conserver par l'agent pour présentation aux praticiens Pour tout renselonement prenez contact sived votre employeur

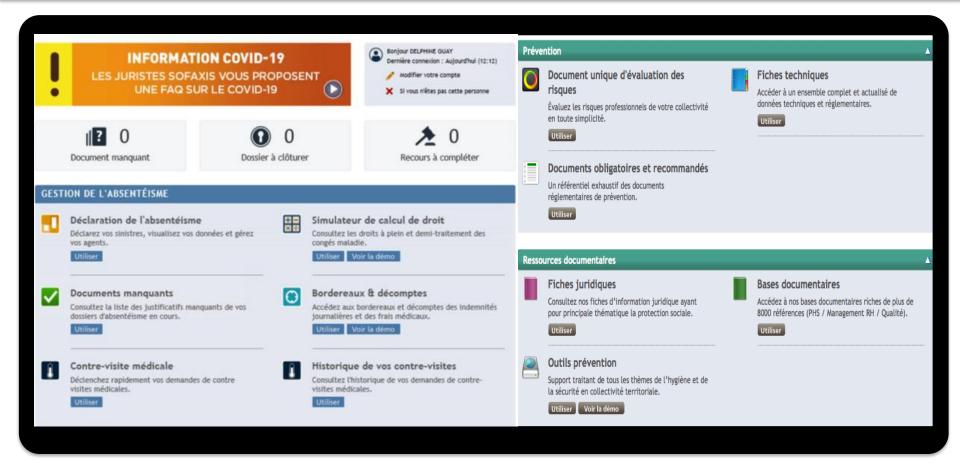
#### **ATTESTATION** DE PRISE EN CHARGE

- g Le remboursement des soins doit impérativement être demandé dans les 90 jours qui suivent la réalisation des actes.
- g Le tiere-payant étant aubordonné à l'utilisation de l'attestation de prise en charge, tout titre de paiement doit être accompagné d'un volet original de cette lisses.
- g Le tiere-payant est un service mis à disposition de l'employeur par l'assureur pendant le période d'effet du contrat les llant. À ce titre, ce service est subordonné à la bonne exécution dudit contrat.
- » L'agent ne doit pas transmettre sa carle VITALE au praticien et ne doit rien envoyer à la Sécurité sociale. Cet accident de service, trajet ou maladie professionnelle est couvert par l'employeur. Sofaxis se subroge à celui-ci pour la prise en charge totale ou partielle des frais (voir modelités au verso). En cas de réglement partiel, votre facture sens transmise à l'employeur de l'agent pour réglement du solde dû. L'assureur se réserve le droit de refuser la prise en charge de certains soins sur svis du médecin conseil.
- Seuls les soins imputables à l'accident de service, trajet ou matadie professionnelle seront pris en charge.
- Cette attestation de prise en charge ne devra pas être utilisée en cas d'accident de «vie privée».

| Fonction :   |  |
|--|--|
| Employeur  |  |
| Atteste que  | en date du/  |
| Mme, M. :.   |  |
|  | e d'un socident de service, trajet ou matedie professionnelle, sous néserve de la reconnaissance de l'imputabilit<br>è administrative.   |
|  | té de titulaire/staglaire affillé à la CNRACL, il est soumis à la législation particulière concernant la Fonctio   |
|  | erritoriale ou hospitalière sur les socidents de service, trajet ou maladie professionnelle. Les frais médiceux e<br>Sques consécutifs à cet socident de service, trajet ou maladie professionnelle seront pris en charge par Sofaxis. |
| pharmaceu<br>La partie «   |  |
| pharmaceu<br>La partie «<br>de la date «<br>Rappel Im<br>disciplinaire | Sques consécutifs à cet accident de sentice, insjet ou maisdie professionnelle seront pris en charge par Sofaxis.<br>Relevé des honoraires médicaux » doit être adressée à Sofaxis sous un délai maximum de 90 jours à compts          |



# Les outils de gestion au service de nos clients





# Fil d'actualité



Statutaire

Fonpel



Gestion des utilisateurs



### DERNIÈRES ACTUALITÉS

COVID -19: FICHE 21 ORGANISER LES LIEUX DE VIE : LES ESPACES DE PAUSES FICHE 21 organiser les lieux de vie : les espaces de pauses ->

COVID-19: FICHE 20 Organiser les lieux de vie : les sanitaires

COVID -19: FICHE 19 ORGANISER LES LIEUX DE VIE

Organiser les lieux de vie >

GUIDE PRATIQUE DU DÉCONFINEMENT FNCDG →

CITIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Congé pour invalidité temporaire imputable au service →

COVID-19: FICHE 18 LES ÉCOLES DE MUSIQUE

Fiche 18 : Les écoles de musique →

COVID-19: FICHE 17 L'accueil du public →

COVID-19: FICHE 16

Le confinement augmente-t-il la charge mentale de travail? →

COVID-19: FICHE 15 Les contrôles sur la voie publique →

COVID-19: FICHE 14 Comment mettre à jour son document unique d'évaluation des r... →

### **INFORMATION COVID-19**

LES JURISTES SOFAXIS VOUS PROPOSENT **UNE FAQ SUR LE COVID-19** 



Dossier à clôturer



Boniour Mathieu BOUFFARD Dernière connexion: 04/06/2020 (15:46)

Modifier votre compte

X Si vous n'êtes pas cette personne



Recours à compléter

### GESTION DE L'ABSENTÉISME

Document manguant



### Déclaration de l'absentéisme

Déclarez vos sinistres, visualisez vos données et gérez vos agents.

Utiliser

+ -× ÷

### Simulateur de calcul de droit

Consultez les droits à plein et demi-traitement des congés maladie.

Utiliser Voir la démo



### **Documents manquants**

Consultez la liste des justificatifs manquants de vos dossiers d'absentéisme en cours.

### Bordereaux & décomptes

Accédez aux bordereaux et décomptes des indemnités journalières et des frais médicaux.

Utiliser Voir la démo

### **GESTION DU CONTRAT**



### Contrat

Consultez vos documents contractuels

Utiliser Nouveauté



### Bases de l'assurance

Transmettez facilement les données sociales pour la réalisation de votre appel de cotisation.

Utiliser





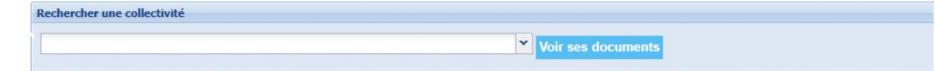




# Consulter vos documents contractuels

Déconnecter





| Population | Date d'effet | Date de terme | Document              | Compagnie    | Visualiser |
|------------|--------------|---------------|-----------------------|--------------|------------|
| CNRACL     | 01/01/2018   | 31/12/2020    | Avenant               | ALCHRO VIE   |            |
| CNRACL     | 01/01/2016   | 31/12/2020    | Conditions Générales  | ALDREYS      |            |
| CNRACL     | 01/01/2018   | 31/12/2020    | Conditions Générales  | ALCOHOL: USE |            |
| CNRACL     | 01/01/2016   | 31/12/2020    | Conditions Particuliè | ALDREYS.     |            |
| IRCANTEC   | 01/01/2016   | 31/12/2020    | Conditions Particuliè | ALDREYS      |            |









Un raccourci est disponible via les applications « déclaration de l'absentéisme » et « gestion du contrat »



### Nouveauté sur l'outil de déclaration de l'absentéisme

Vous avez 0 dossiers à clôturer au niveau du menu « Mes actions en cours »

Il est impératif de déclarer la date de reprise de vos agents car une saisie réactive de cette date :

- clôture les dossiers auprès de l'assureur et améliore la vision financière de votre contrat d'assurance,
- est importante dans le cadre des obligations de vos agents. En effet, suite à une guérison ou une consolidation, un certificat médical final doit vous être fourni,
- vous permet de bénéficier de données d'absentéisme plus fiables et d'études statistiques actualisées au plus proche de votre sinistralité.

Suite à vos retours et suggestions, nous faisons évoluer la fonctionnalité « les relevés de compte ». Afin d'améliorer la recherche de vos règlements nous mettons à votre disposition des filtres plus précis et nous allongeons la recherche à un an.

De plus, vous avez la possibilité d'éditer les bordereaux et décomptes correspondants et d'exporter les données en fichier Excel.

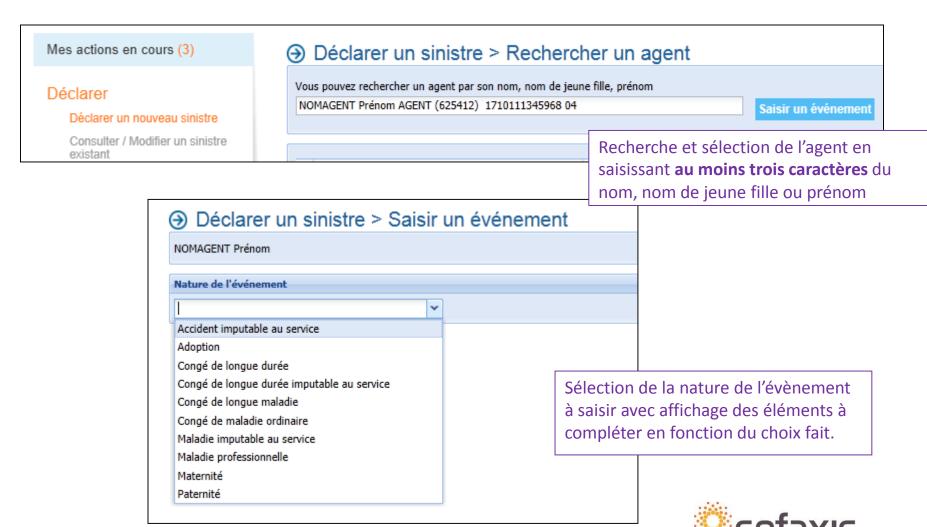
Vous pouvez aussi consulter le détail des nouvelles évolutions de l'application via le tutoriel en accédant ici

Afin de faciliter la gestion, **nous avons également déployé une nouvelle aide en ligne sur l'application** ( présence d'un a côté de chaque fonctionnalité pour laquelle une explication a été ajoutée)





# Déclarer un arrêt de travail



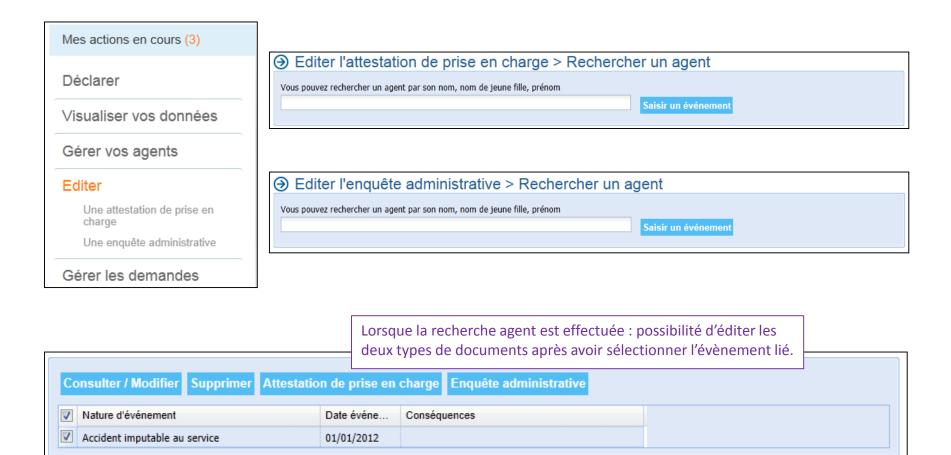


# Déclarer un arrêt de travail

|                      | Declarer un s               |  |                                     |                             |            |       |                        |
|----------------------|-----------------------------|--|-------------------------------------|-----------------------------|------------|-------|------------------------|
|                      | Saisir un événemen          | t Ajouter une conséquence                                | Saisir les salaires                 | Joindre les documents       |            |       |                        |
|                      | <u> </u>                    | <del></del> 0  | 0                                   | <del></del>                 |            |       |                        |
|                      | NOMAGENT Prénom             |  |                                     |                             |            |       |                        |
|                      | Nature de l'événement       |  |                                     |                             |            |       |                        |
|                      | Accident imputable au servi | ce   |                                     |                             |            |       |                        |
|                      | Date de survenance          | 01/01/2014   | Heure de survenance                 | 10:00                       | *          |       |                        |
|                      | Tiers impliqué              |  | Elforest methods                    |                             |            |       | Saisir les données     |
|                      | Type                        | Februar Investiga  | Elément matériel                    | Chute ou glissade de plain- |            |       | et notamment les       |
|                      | Nature des lésions          | Entorse, luxation **                                     | Siège des lésions                   | Cheville                    | *          |       | > données              |
|                      | Latéralité de blessures     | DROITE   | Activité au moment de<br>l'accident | Travail administratif       | *          |       | obligatoires (suivies  |
|                      | Imputabilité                | Imputabilité reconnue administrativeme                   | nt 💌                                |                             |            |       | par *)                 |
|                      | Horaire de travail          |  |                                     |                             |            |       |                        |
|                      | de                          | 09:00  | à                                   | 12:00                       | *          |       |                        |
|                      | et de                       | 13:30  | à                                   | 17:30                       | ~          |       |                        |
|                      | Circonstances détaillées    | Description des circonstances de l'accide administrative | ent qui seront reprise au ni        | iveau de l'enquête          |            |       |                        |
| A cocher pour les AT | Commentaires internes       | * Commentaires internes                                  |                                     |                             |            |       | nées saisies au niveau |
| sans arrêts          |                             |  |                                     | *                           |            |       | es détaillées sont     |
|                      | pas d'arrêt de travail      |  |                                     |                             |            |       | au de l'enquête        |
|                      | Date de reprise             | <u>•</u>   |                                     |                             |            |       | ussi il est conseillé  |
|                      | Annuler Enregistre          |  |                                     |                             | 1          |       | ue au niveau du        |
|                      | Aimaici                     |  |                                     |                             | descriptif | uerac | Ciuent.                |



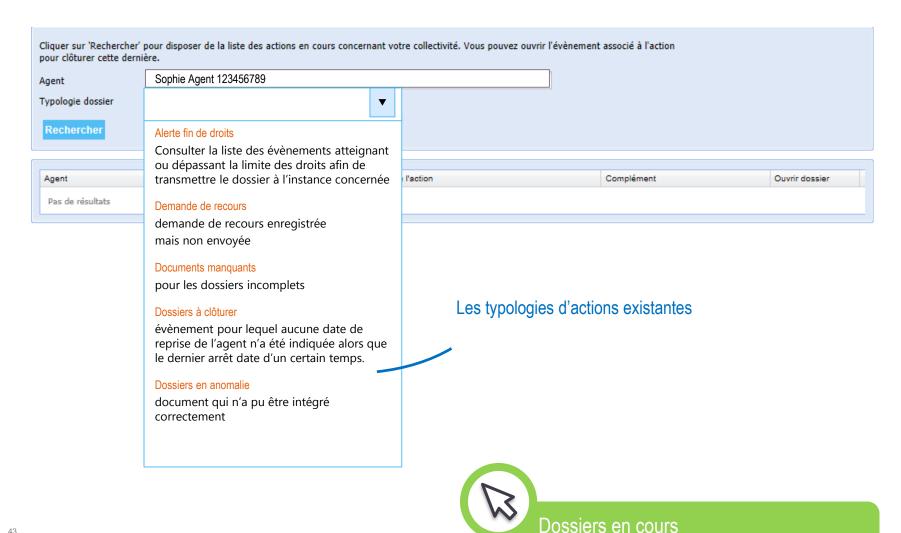
# Editer une attestation de prise en charge et enquête administrative







# Menu « Mes actions en cours »



Corbeille de tâches



# Mes actions en cours : document manquant

| ( | <b>⋺</b> Visualiser l                                 | es actions en cours                                       | > Liste des         | actions en cours   |   |                   |                |
|---|---|---|---------------------|--|---|-------------------|----------------|
|   | Cliquer sur 'Rechercher'<br>pour clôturer cette derni |   | en cours concernant | votre collectivité. Vous pouvez ouvrir l'évènement associé à l'action  |   |                   |                |
|   | Agent   |   |                     |  | Cliquor si                                | ır ouvrir poui    |                |
|   | Typologie dossier                                     | Document manquant   | v                   |  | accéder                                   | à la fenêtre      |                |
|   | Rechercher  |   |                     | ionner la typologie « document manquan<br>enir la liste exhaustive des dossiers incom  | t »                                       | égration.         |                |
|   |   |   |                     |  |   |                   |                |
|   | Agent   | Evènement   | Typologie           | Description de l'action  | Complément                                | A réceptionner av | Ouvrir dossier |
|   | AGENT Jean  | MAL_PROFESSION du 01/09/                                  | Document manquant   | DOCUMENT MANQUANT A INTEGRER (fonction 'intégrer document') pour traitement par nos équipes et déblocage des remboursements. | Procès verbal de la commission de réforme | 26/06/2018        | Ouvrir         |
|   | AGENT Jean  | MAL_PROFESSION du 23/11/<br>IJ du 01/12/2017 au 24/12/201 |                     | DOCUMENT MANQUANT A INTEGRER (fonction 'intégrer document') pour traitement par nos équipes et déblocage des remboursements. | Bulletin de salaire - de Décembre 2017    | 01/05/2018        | Ouvrir         |







Dans le cas où des frais médicaux liés à un évènement refusé contractuellement, nous parviennent, nous gérons l'intégralité de la procédure pour votre compte.

Ces nouvelles dispositions ont un double avantage pour votre collectivité :

- nos services se chargent de régler l'intégralité des frais médicaux réceptionnés. Vous êtes ainsi totalement libéré de la charge administrative qui en découle,
- elles améliorent la qualité et la rapidité de prise en charge pour les professionnels de santé et in fine sécurisent l'accès aux soins pour vos agents.

Une gestion performante des frais de santé vous permet d'apparaître comme un acteur de référence dans l'écosystème de santé (qualité des remboursements et respect des délais) auprès des praticiens.



# Pensez à déclarer la date de reprise de vos agents!

Dans le cadre du suivi de vos dossiers d'assurance statutaire, nous nous permettons de vous rappeler l'importance de nous **déclarer la date de reprise des agents** de votre structure pour toute nature d'évènements avec arrêt.

### En effet, une saisie réactive de cette date :

- vous permet de bénéficier de **données d'absentéisme plus fiables** et d'études statistiques actualisées au plus proche de votre sinistralité,
- vous assure un bon suivi et une meilleure gestion administrative de vos dossiers et de vos remboursements.

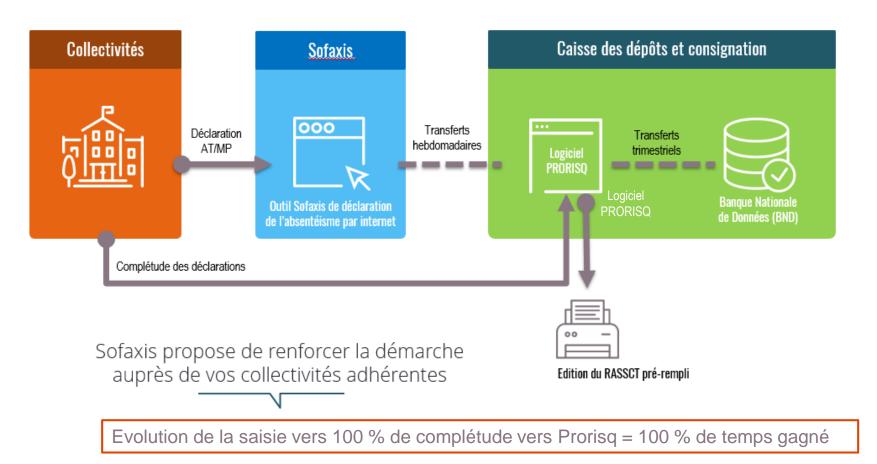
Si vous déclarez votre absentéisme par Internet : connectez-vous à l'outil « Déclaration de l'absentéisme » présent sur votre espace clients. Facile d'utilisation, il vous permet en quelques clics de mettre à jour nominativement l'ensemble de ces dates (Menu « Dossier à clôturer » rubrique « Mes actions en cours »).





# **Interface Sofaxis/Prorisq**

Sofaxis procède au transfert de vos données en AT/MP afin d'éviter à vos collectivités une double saisie et de répondre à vos obligations en termes d'alimentation de la Banque Nationale des Données.



# Nouveaux référentiels et champs PRORISQ

- <u>Grade Métier</u>: nouveau référentiel PRORISQ (compatible aussi avec les éditeurs RH norme CNFPT): Nouveau
- Date d'entrée dans la collectivité (obligatoire et sera calculée si non saisie) : Adapté
- Activité / Tâche exercée : Adapté
- Siège de lésion : Nouveau sur 2 niveaux
- Nature de lésion : Nouveau sur 2 niveaux
- Elément matériel : Nouveau
- Pathologie => siège / nature : Adapté
- Facteurs potentiels : Nouveau
- Parcours effectué (trajet): Nouveau
- MP N° de tableau (respect des n° de MP) : Adapté Obligatoire
  - (non défini possible par la collectivité adhérente, correction à réaliser par le gestionnaire CDG)





# Bilan social : export des données accidentologie



### **Absences**



# Enquête

Mon enquête 2018

Saisie de l'enquête

Historique du bilan social

### Q20.1 - L'agent a-t-il été absent au moins une fois au cours de l'année ?

Oui

○ Non

Pour les accidents de travail et maladies professionnelles, nous vous invitons à ajouter une ligne (+) pour chaque évènement survenu en 2018 ou 2017 ayant entrainé des absences en 2018

| Accident<br>avec<br>arrêt | Motif D'absence | Nombre<br>de jours<br>d'absence<br>€ | Nombre<br>d'arrêt(s) | Evènement<br>survenu<br>en | Nature lésion | Siege lésion | Element<br>matériel | Maladie<br>professionnelle | Type d'activité<br>ayant entrainé la<br>maladie<br>professionnelle | Type d'activité<br>ayant entrainé<br>l'arrêt de<br>travail | + |  |
|---------------------------|-----------------|--------------------------------------|----------------------|----------------------------|---------------|--------------|---------------------|----------------------------|--|--|---|--|
|---------------------------|-----------------|--------------------------------------|----------------------|----------------------------|---------------|--------------|---------------------|----------------------------|--|--|---|--|



Pour accidents du trav 🗸

12

2018 ~















# **Au sommaire**

Obligations statutaires de l'employeur et risques financiers

Statistiques nationales

Contrat mutualisé et protecteur

Gestion des arrêts de travail

Pilotage des arrêts de travail

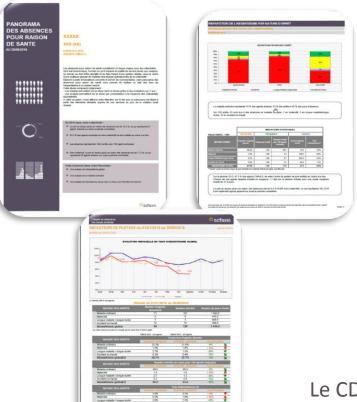
Services associés

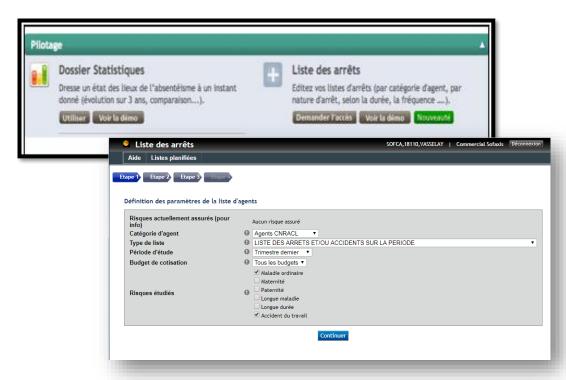




# Les outils de diagnostic et de surveillance

- Mise à disposition d'un bilan statistiques chaque année
- Des outils de pilotage de l'absentéisme développés sur mesure
- Des indicateurs de suivi trimestriel des absences
- Outil Requêteur liste des arrêts





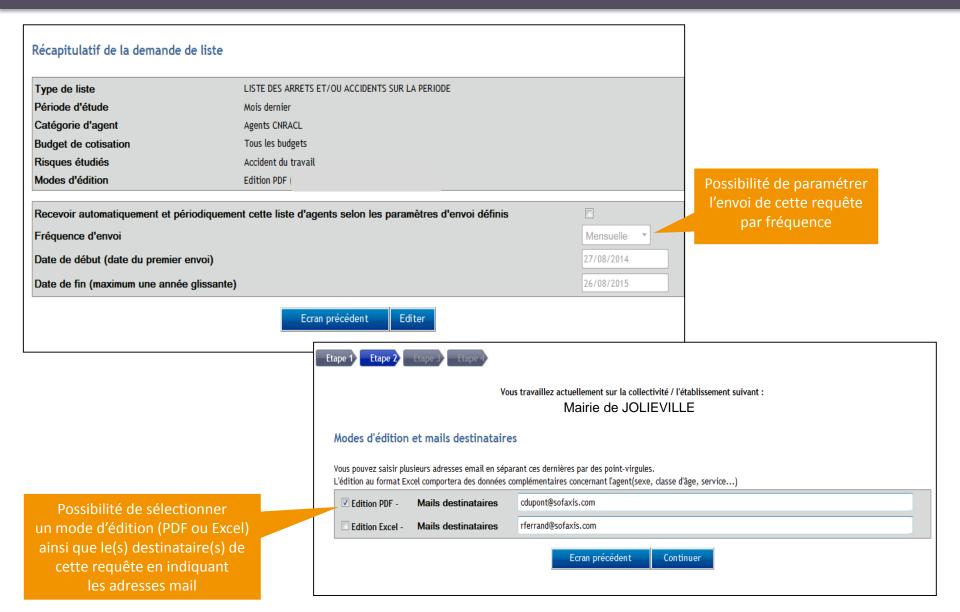
Le CDG vous accompagnera également dans le suivi des événements



# Liste des arrêts

| Etape 1 Etape 2 Etape 3 Etape 4               |   |  |   |
|---|---|--|---|
| Vous  | travaillez actuellement sur la collectivité / l'établisse<br>Mairie de JOLIEVILLE | ment suivant :   |   |
| Définition des paramètres de la liste d'agent | s   | LISTE DES ARRETS ET/OU ACCIDENTS S<br>LISTE DES ARRETS ET/OU ACCIDENTS S |   |
| Risques actuellement assurés (pour info)      | Aucun risque assuré   | LISTE DES ARRETS DE PLUS OU MOINS :                                      | X JOURS SUR LA PERIODE                                    |
| Catégorie d'agent                             | Agents CNRACL ▼   | LISTE DES AGENTS ABSENTS SUR LA PE                                       | RIODE   |
| Type de liste                                 |   | LISTE DES AGENTS ABSENTS PLUS OU N<br>LISTE DES DECES SURVENUS SUR LA PE | MOINS X FOIS EN MALADIE ORDINAIRE SUR LA PERIOD<br>ERIODE |
| Budget de cotisation                          | Tous les budgets ▼  | LISTE DES ARRETS EN COURS A LA DAT                                       | E D'EDITION   |
|   | Continuer   | LISTE DES ARRETS EN COURS DE PLUS<br>LISTE DES ARRETS LOURDS             | OU MOINS X JOURS A LA DATE D'EDITION                      |

| Risques actuellement assurés (pour info) | Aucun risque assuré   |
|--|---|
| Catégorie d'agent                        | ■ Agents CNRACL     ▼   |
| ype de liste                             | LISTE DES ARRETS ET/OU ACCIDENTS SUR LA PERIODE   |
| Période d'étude                          | Mois dernier ▼  |
| Budget de cotisation                     | Tous les budgets ▼  Sélectionner le ou les risques  que vous souhaitez étudier  Maternité / Paternité |
| Risques étudiés                          | □ Longue maladie □ Longue durée □ Accident du travai  |





Etape 1 Etape 2 Etape 3 Etape 4

Vous travaillez actuellement sur la collectivité / l'établissement suivant :

### Mairie de JOLIEVILLE

Votre demande de liste d'agents a bien été prise en compte. Vous recevrez le document par email d'ici quelques minutes.

De plus, si vous avez planifié cette demande de liste, le prochain envoi interviendra à partir de la date de début de planification définie et selon le séquencement choisi.

Vous pouvez consulter votre planification via le menu "Listes planifiées".

Faire une nouvelle demande

### LISTE DES AGENTS ABSENTS SUR LA PÉRIODE

Mairie de JOLIEVILLE

DU 01/01/2017 AU 30/06/2017

RISQUE(S) ÉTUDIÉ(S) : AT, MAL

AGENTS CNRACL

TOUS LES BUDGETS

Liste établie par SOFAXIS sur la base des absences déclarées au 26/11/2017

🥯 sofaxıs

### LISTE DES AGENTS ABSENTS SUR LA PÉRIODE

Mairie de JOLIEVILLE

- AGENTS CNRACL

DU 01/01/2017 AU 30/06/2017

Liste établie par SOFAXIS sur la base des absences déclarées au 26/11/2017. Les informations contenues doivent être exploitées dans leur globalité et dans l'objectif de soutenir les démarches de prévention des absences pour raison de santé à l'exclusion de toute autre finalité.

| - |      |        |                   |      |              |                                     |        |                                   |   |
|---|------|--------|-------------------|------|--------------|-------------------------------------|--------|-----------------------------------|---|
| ı | Nom  | Prénom | Catégorie d'agent | Sexe | Classe d'âge | Date entrée dans<br>l'établissement | Risque | Nombre d'arrêts sur la<br>période | Nombre de jours d'arrêt<br>sur la période |
| Ξ |      |        | CNRACL            | F    | 36-40        | 06/10/2008                          | MAL    | 2                                 | 6.0                                       |
| Ξ |      |        | CNRACL            | F    | 51-55        | 01/06/1989                          | MAL    | 1                                 | 68.0                                      |
|   |      |        | CNRACL            | F    | 51-55        | 01/11/2015                          | MAL    | 1                                 | 12.0                                      |
|   |      |        | CNRACL            | F    | >55          | 15/01/2003                          | MAL    | 1                                 | 10.0                                      |
|   |      |        | CNRACL            | F    | 41-45        | 08/09/2014                          | MAL    | 1                                 | 8.0                                       |
| Ξ |      |        | CNRACL            | F    | 36-40        | 01/01/2013                          | MAL    | 1                                 | 3.0                                       |
|   |      |        | CNRACL            | F    | 46-50        | 01/10/2012                          | MAL    | 1                                 | 1.0                                       |
| - | OTAL |        |                   |      |              |                                     |        |                                   | 400.0                                     |



# **Au sommaire**

Obligations statutaires de l'employeur et risques financiers

Statistiques nationales & départementales

Contrat mutualisé et protecteur

Gestion des arrêts de travail

Pilotage des arrêts de travail

Services associés





# Focus Contrôles médicaux

### LE CONTRÔLE MÉDICAL

### Contre-visite médicale

- Service illimité de contre-visites médicales mis à disposition des collectivités.
- Possibilité de déclencher à tout moment une contre-visite à partir de l'Espace client sur notre site internet, par téléphone et par fax.
- Demandes prises en charge immédiatement
- Avis téléphonique donné à la collectivité dans les 48 heures, suivi des conclusions écrites, en toute confidentialité dans le respect des règles du secret médical.
- Prise en charge des éventuels frais de déplacement des agents.

### Expertise médicale

- Déclenchées par la collectivité disponible sous l'Espace client, le Centre de Gestion ou peuvent être proposées par nos gestionnaires conseil.
- Prise en charge des frais de déplacement des agents.

Une organisation au sein d'une « bulle de confidentialité », regroupant des locaux et des procédures sécurisés, sous la responsabilité d'un médecin conseil salarié.

> 2 400 14 500 Médecins Généralistes et expertises spécialistes Agréés ARS 5 000 contre-visites

19 700

contrôles médicaux



## **Focus Assistance juridique**

Notre équipe composée de 7 juristes spécialisés dans la protection sociale :

- Disponible du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00.
- Vous informe et effectue les recherches documentaires dont vous avez besoin.
- Veille juridique quotidienne, ensemble des textes législatifs, de jurisprudence ou relatifs à la doctrine en matière de protection sociale des agents.

### A tout moment sur votre espace clients :

- Une base documentaire complète sur la réglementation, l'ensemble des textes législatifs, de jurisprudence ou relatifs à la doctrine en matière de protection sociale des agents.
- Des fiches thématiques sont disponibles









# **Focus recours contre tiers**

Lorsque l'un de vos agents est accidenté par le fait d'une personne ou d'un élément tiers, vous pouvez déclencher un recours contre tiers responsable.

Cette procédure permet de recouvrer selon les cas :

Les traitements Les charges patronales La franchise Les frais médicaux Le capital-décès engagé / Frais funéraires

Cette procédure permet de réduire voire d'annuler le coût financier d'un arrêt de travail.

Salair un événement Ajnuter une conséquence Salair les salaires Joindre les documents

TEST Rand

Nature de l'événement

Déclaration en ligne possible





### Exemples : accident de trajet - accident du travail - accident de vie privée

### Accident de trajet domicile-travail

Un agent est renversé par une voiture alors qu'il se rend à son travail en deux-roues. Son arrêt de travail (6 mois) représente un préjudice de 14 100 € pour l'employeur (9 000 € de salaires bruts, 3 600 € de charges patronales et 1 500 € de frais médicaux). Le recours, contre l'assureur du véhicule ayant provoqué la chute, a abouti au recouvrement total des frais (Loi du 5/07/85). Le recours s'applique aussi pour le même type d'accident (de circulation) pendant le service.

### Chute dans un magasin

Au supermarché, un agent glisse dans l'allée et chute (9 mois d'arrêt en maladie ordinaire). Neeria a entamé un recours contre l'exploitant du supermarché pour défaut de prévention (sol mouillé non signalé) et obtenu le remboursement de 18 900 € (13 500 € de salaires bruts, 5 400 € de charges patronales).

### Morsure d'animal

Un agent est gravement mordu par le chien de son voisin (3 mois d'arrêt en maladie ordinaire). Un recours contre le propriétaire du chien, sur le fondement de la responsabilité civile, a permis à l'employeur de recouvrer 7 200 € (5 100 € de salaires bruts et 2 100 € de charges patronales).



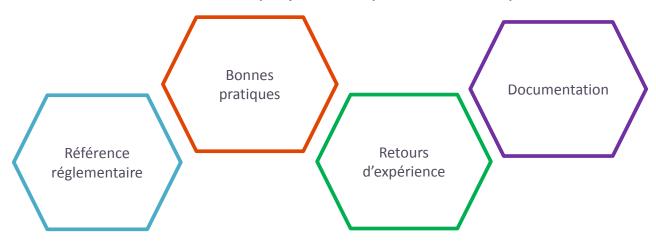




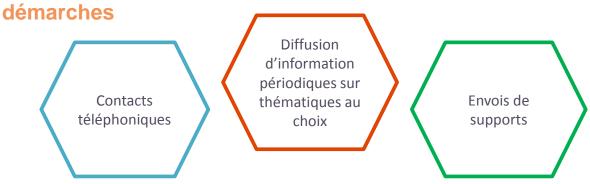
# La hotline permanence conseils prévention

### Experts en santé au travail à votre disposition

pour vous soutenir dans vos projets et répondre à vos questions



Accompagnement à distance dans le suivi personnalisé de vos







# Le soutien psychologique

### REPERE

Aide ponctuelle proposée à un agent qui rencontre des difficultés

d'ordre personnel ou professionnel

20 séances en cabinet

## REACTION

Prévention de l'apparition de troubles psychopathologiques consécutifs à un évènement à risque traumatique (agression, accident, ...)

3 à 5 séances de type débriefing en cabinet

### **ATLAS**

Un service pour aider à gérer le stress quotidien, les situations d'urgences et de crise, les problématiques interpersonnelles

20 séances en cabinet

## RESSOURCES



Une aide psychologique proposée à un agent qui rencontre des difficultés d'ordre personnel ou professionnel accompagner d'accompagnement social pour aider dans les problématiques financières, sociales, familières.

14 séances en cabinet +
Un accompagnement social sur 6
mois maximum



Psychologues cliniciens

### 9 250

Séances en face à face

### 81 %

De retour à l'emploi à l'issue du programme REPERE





# Le Programme REPERE

## L'intervention

Aide ponctuelle proposée à un agent qui rencontre des difficultés d'ordre personnel ou professionnel

Jusqu'à 20 séances

Entretien d'évaluation avec l'un de nos psychologues pour mesurer le niveau d'adhésion de l'agent et vérifier que le dispositif est adapté

### Les critères

Accident du travail:

45 jours ou plus

Maladie ordinaire:

Arrêt supérieur ou égal à 45 jours

Au moins 3 arrêts sur une année

Longue maladie/longue durée :

Arrêt de 4 mois ou plus





# Le Programme REACTION

### UN PROGRAMME RAPIDE ET COURT POUR FAIRE FACE AUX AGRESSIONS

### **L'intervention**

- Programme de soutien psychologique de type débriefing : 3 à 5 séances physiques en présence d'un psychologue clinicien
- Prévention de l'apparition de troubles psychopathologiques consécutifs à un évènement à risque traumatique (agression, accident, ...)

### Les critères

- **Agent demandeur**
- Confronté à une situation d'agression verbale ou physique ou une situation à caractère traumatisant
- Avant même une déclaration d'AT
- Déclaration d'AT
- Risque AT assuré par le contrat
- Réception de la demande sous 8 jours 0

### PROGRAMME RÉACTION **RÉAGIR À L'AGRESSION**

### POUR UNE PRISE EN CHARGE IMMÉDIATE DES AGENTS AGRESSÉS SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL

INTERVENIR

RAPIDEMENT

AUPRÈS D'UN

AGENTVICTIME

D'UNE AGRESSION

À la suite d'une agression verbale ou physique sur leur lieu de travail, vos agents peuvent demander à être accompagnés pour surmonter

Véritable soutien destiné aux agents victimes d'agression, ce programme permet de prévenir les arrêts longs et favorise le maintien en activité.

### QU'EST-CE QUE LE PROGRA MME RÉACTION ?

RÉACTION, programme court de 3 à 5 séances maximum, réalisé immédiatement après l'agression, permet une reprise rapide de l'activité si l'anent est en arrêt ou le maintien dans l'activité et prévient l'apparition de troubles psychopathologiques consécutifs à une agression.

RÉACTION aide les agents à surmonter le traumatisme lié à une agression et prévient les arrêts de longue durée.

Cet accompagnement psychologique se déroule sous forme de séances individuelles de « débriefing». Assurées par un[e] psychologue clinicien(ne) d'assurance du personnel, sous certaines conditions. membre de notre réseau, les séances peuvent être L'agent doit notamment être demandeur de cette prises en charge intégralement par votre contrat d'assurance du personnel, sous certaines conditions, et réglées directement au (à la) psychologue

### UNE RÉACTION IMMÉDIATE À L'AGRESSION

Dès réception de votre demande, qu'il v ait ou non d'éligibilité. Il existe cependant d'autres solutions arrêt de travail de l'agent agressé, le[la] psychol'agent. L'objectif est de qualifier la demande de critères, nous étudierions ensemble le programme le l'agent et d'évaluer les bénéfices que peut lui apporter le programme.

Suite à ce pré-entretien téléphonique, votre agent sera orienté vers un(e) psychologue membre de notre réseau pour débuter les séances.

### OHELS SONT LES RÉMÉTICES DU PROGRAMME PÉACTION ?

### Pour l'agent

- de l'agression :
- une prise en charge immédiate par un[e] psychologue
- une garantie de confidentialité
- une aide à la reprise et/ou au maintien dans l'emploi.

- la mise en place d'une action rapide et ponc tuelle pour prévenir les arrêts ;

- l'organisation et le suivi entièrement pris en charge par notre service ;
- la mise à disposition d'un réseau national de psychologues clinicien(ne)s compétent(e)s, garant(e)s du code de Déontologie des psychologues et détenteurs du numéro ADELI.

### À QUI EST DESTINÉ

### LE PROGRAMME RÉACTION ? RÉACTION s'adresse aux agents de la collectivité

ou de l'établissement couverts par votre contrat prestation et doit avoir été confronté à une situation d'agression ou à caractère traumatique La situation de l'agent concerné est évaluée par le(la) psychologue Sofaxis à réception de la déclaration d'accident de service.

n'hésitez pas à nous contacter au 02 48 48 14 60. logue Sofaxis prend contact directement avec Au cas où certaines situations ne satisferaient pas ces

mieux adapté à l'agent en difficulté.







# Dédié aux Directeurs Généraux (collectivités de plus de 30 agents) pour les aider à gérer

Les situations d'urgence et de crise Les enjeux interpersonnels

Le programme est un accompagnement personnalisé et confidentiel

# Une mise en œuvre simple et rapid

Les DGA/DGS nous contactent à un numéro de téléphone dédié.

Un psychologue clinicien de Sofaxis analyse leurs besoins par téléphone.

Les DGA/DGS se mettent directement en relation avec le réseau de Sofaxis de 1 000 psychologues libéraux.





# Le Programme RESSOURCES

Les séances d'accompagnement social se déroulent par téléphone à la place de quelques séances de soutien psychologique pour conserver un cout constant du programme.

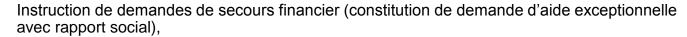
L'accompagnement social est pris en charge par des assistantes sociales et conseillères en économie sociale et familiale

Information, conseil, orientation,

Accès aux droits (dispositifs de droits communs : aide à la complémentaire santé, aide au logement,...)

Aide aux démarches administratives (constitution de dossier, rédaction de courriers, recherche d'aides financières ponctuelles...)

Aide à la gestion du budget (évaluation du budget, aide à l'élaboration de prévisionnel, suivi mensuel,...)



Soutien à la vie quotidienne (alimentation, logement,...)

Soutien a la vie quotidienne (allinentation, logement,...

Soutien à l'organisation familiale (mise en place d'aides à domicile, accompagnement en cas de réorganisation familiale...)

Prévention et accompagnement du surendettement

Travail autour du lien social...





### PROGRAMME CHANCE

**CONVERSION DES AGENTS HANDICAPÉS OU ACCIDENTÉS** À DE NOUVELLES CONDITIONS D'EMPLOI

### FAVORISER LE MAINTIEN OU LE RETOUR À L'EMPLOI D'UN AGENT AYANT DES RESTRICTIONS D'APTITUDE

### POUR UN AMÉNAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL OU UN RECLASSEMENT RÉUSSI

Chaque année, à l'issue d'absences pour raison de santé des milliers d'agents sont déclarés partiellement ou totalement inaptes à réintégrer leur fonction initiale.

Il est souvent difficile, pour la collectivité ou l'établissement comme pour les agents, de bâtir et mettre en oeuvre la meilleure solution possible à une telle situation.

Dans certains cas, les agents sont alors réintégrés dans leur service, moyennant le report d'une DU PROGRAMME CHANCE partie de leurs tâches vers leurs collègues. Ils sont parfois maintenus en arrêt, faute de solusolution pérenne de maintien dans l'emploi, satisfaisante pour tous, l'aide d'un spécialiste peut devenir essentielle.

### OU'EST-CE OUE I E PROGRAMME CHANCE?

CHANCE vous propose un projet global de réintégration professionnelle de l'agent en situation La réintégration professionnelle de l'agent est d'inaptitude.

contraintes de la collectivité, de l'établissement, ainsi que des aptitudes et compétences de cet de maintenir l'engagement de chacun des acteurs. agent, de son poste de travail, de l'organisation des activités dans son service et de son collectif

SON OBJECTIF : AIDER À METTRE EN ŒUVRE Le programme CHANCE permet d'organiser LINE SOLUTION DURABLE

- En mobilisant les différents acteurs et experts concernés, internes ou externes à la collectivité, à l'établissement (médecin de la Médecine Professionnelle et Préventive, assistant(e) social[e], fournisseurs de matériels...].
- En collectant et exploitant l'ensemble des informations sur l'environnement professionnel de l'agent ou sur les solutions envisageables pour la collectivité ou l'établissement.
- En formalisant un plan d'actions et un compte rendu complets et réactualisés au fil du projet qui pourront être communiqués et/ou soumis aux différents intervenants, organismes et instances concernés.

### À QUI EST DESTINÉ LE PROGRAMME CHANCE?

Le programme CHANCE vous est proposé dans le cadre de votre contrat d'assurance du personnel Il est destiné aux agents en arrêt de travail qui, après un avis d'inaptitude totale ou partielle rendu par la Médecine Professionnelle et Préventive, rencontrent des difficultés de réintégration à leur poste de travail ou de maintien en activité profes

### LES CLÉS DE RÉUSSITE

### ent de tous les intervenan

La motivation conjointe de l'agent et de la collection. Pour accompagner la mise en place d'une tivité ou de l'établissement est essentielle au succès de la démarche. La réussite du programme CHANCE repose sur la complémentarité et la synergie entre différents acteurs de la collectivité ou de l'établissement fressources humaines. Médecine Préventive, responsable hiérarchique, consultant(e) aménagement/reclassement...).

envisagée par étapes. Pour chacune d'elles, un Cette dynamique prend en compte les besoins et rapport écrit est produit et validé par tous, afin de maîtriser la traçabilité des décisions formulées et Notre consultant(e) aménagement/reclassement se charge d'assurer le suivi de l'agent jusqu'à sa réintégration et au-delà.

> des échanges réguliers entre l'agent bénéficiaire, la collectivité ou l'établissement et le (la) consultant(e) : jusqu'à trois déplacements dans la collectivité peuvent être mis en œuvre, ainsi qu'un accompagnement à distance tout au long du projet, qui ne doit pas dépasser une durée de



### QUELLES SONT LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE?

Agent en arrêt de travail pour un risque assuré par le contrat.

Demande conjointe de l'autorité territoriale et de l'agent.

Émission d'un avis médical justifiant de l'incapacité de l'agent à assumer tout ou partie des contraintes de son poste de travail.

Accord de la Médecine Professionnelle et Préventive.

Accord de Sofaxis, sur la base des critères d'intégration et de l'avis technique de nos consultants.





# Soutien psychologique

# Nouveau partenariat rehalto Soutien psy 24H/24H

Pour les collectivités Tarif préférentiel : 9,60 euros/agent/an TTC

# Pour aller plus loin: Soutien psychologique 24h/24 En complément des services présentés ci-dessus, vos agents ont la possibilité de bénéficier d'un soutien et d'un suivi personnalisé via l'accès à une plateforme préphonique d'écoute 24h/24, 7j/7. Vos agents bénéficient alors d'un soutien et d'un suivi personnalisés, via un réseau de psychologues et dont le but est de les aider à trouver des solutions concrètes aux difficultés rencontrées et à etrouver leur équilibre émotionnel, leur bien-être et leur motivation au travail.





### Info Covid-19:

Dans le contexte inédit que nous connaissons, notre réseau de 1 250 psychologues reste mobilisé et continue son activité à distance par téléphone. Ainsi, tous les programmes de soutien psychologique sont maintenus et assurés pendant la durée du confinement.

Contactez notre équipe

Pour toute demande de renseignements sur ces programmes, vous pouvez contacter : Sandrine BERTHELIN, Coordinatrice du management des risques

02 48 48 11 63 - sandrine berthelin@relivens.eu

\*\*\* \*\*Interest to ASSINGACE\*\*\*

\*\*\* \*\* \*\*Interest to ASSINGACE\*\*\*

\*\*\* \*\*Interest to ASSINGACE\*\*

\*\*\* \*\* \*\*Interest to ASSINGACE\*\*

\*\*\* \*\*Interest to ASS

Pour mettre en place un dispositif de soutien psychologique, nous vous invitons à contacter Sandrine BERTHELIN, coordinatrice du management des risques, qui orientera votre agent vers le dispositif le mieux adapté à sa situation et à son besoin.





# Le soutien psychologique

Des conseillères soutien psychologique pour vous guider

# UN DISPOSITIF **RÉACTIF**

Des psychologues Neeria pour vous garantir la meilleure approche

5 jours/7 **PERMANENCE** TÉLÉPHONIQUE AFIN DE TRAITER **VOS DEMANDES** 

DÉLAIS MOYENS DE MISE EN PLACE DES PROGRAMMES



PRISES EN CHARGE **INDIVIDUELLES** DE TYPE DÉBRIEFING



4,4 jours

PRISES EN CHARGE **INDIVIDUELLES** 



**CELLULES COLLECTIVES** 



# DES PROGRAMMES EFFICACES

| Programme  |   | Efficacité                                     |
|--|---|--|
| Accompagnement au retour ou maintien dans l'emploi | 7 | 79 % de maintien à l'emploi constaté à l'issue |
| Accompagnement des cadres                          | 7 | 89 % de maintien à l'emploi constaté à l'issue |
| Débriefing post traumatique                        | 7 | 86 % de maintien à l'emploi constaté à l'issue |

Efficacité calculée sur 3 356 programmes opérés dans le cadre de contrats d'assurance Sofaxis





# Les formations sur mesure et e.learning



La construction de formation selon les besoins

### Formations 2020

Santé au travail

Ressources humaines

Pilotes des absences / statistiques

Maintien et insertion dans l'emploi

Risques psychosociaux

Gestion des risques

4 000

Heures de formation / sensibilisation dispensées

### L'accompagnement dans le cadre du contrat groupe

Formations dispensées sur le site du CDG dans le cadre du contrat groupe, sur le site d'Orléans ou en inter-délocalisée, mais également en classes virtuelles

Action de sensibilisation sur le site du CDG ou chez nos clients

Un catalogue consultable en ligne (certaines formations accessibles en fonction des risques assurés)

### Une nouvelle méthode de formation : l'e-learning

- Suivi de la formation depuis le lieu professionnel
- Grande souplesse en matière de disponibilité
- Accès à divers supports en ligne : vidéos, quizz, supports de cours...

### 8 modules d'e-learning proposé au CDG :

- Mieux communiquer et gérer les conflits : 4 modules
- Module 1 : Comprendre ce qu'est un conflit
- Module 2 : Eviter les pièges des conflits (Triangle de Karpman)
- Module 3 : Mieux communiquer pour prévenir les conflits
- Module 4 : Adopter la posture de médiateur
- TMS: 2 modules
- Module 1 : comprendre les troubles musculo-squelettiques
- Module 2 : approfondissement de la notion de troubles musculosquelettiques
- Aménagement des postes administratifs
- Usure professionnelle

### Une évolution permanente :

- Proposition de nouveaux modules tout au long de notre partenariat
- Thématiques développées en lien avec le cadre du pilotage des actions mis en œuvre entre le CDG et les services de Sofaxis.



# Le document unique d'évaluation des risques

Module pénibilité Module RPS

Notre solution informatique d'évaluation des risques professionnels est accessible à partir de l'espace client

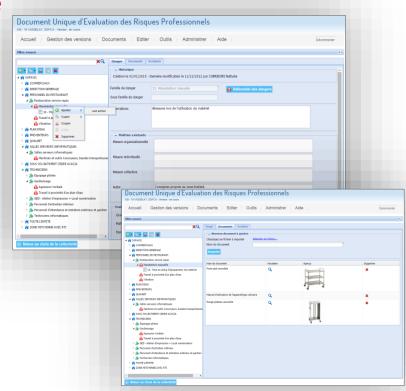
Les collectivités adhérentes peuvent :

Editer un document unique global à leur structure, Disposer d'un référentiel spécifique aux collectivités, Définir et suivre des plans d'actions.

Vous avez une vision consolidée des données saisies. Vous pouvez ainsi prioriser les actions d'accompagnement.

Nous vous accompagnons dans la définition et la mise en place du plan de communication :

Capitaliser sur les supports de communication internes existants Envisager une campagne de communication spécifique juste avant la démarche Communiquer tout au long de la démarche et particulièrement lors de la restitution des résultats





# Les supports pédagogiques : affiches, livrets, vidéos ...

























# LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES





# La protection sociale complémentaire

# **PRÉVOYANCE**

- CRÉATION DE L'ACTIVITÉ
- AGENTS ADHÉRENTS
- 2400 COLLECTIVITÉS
- 50 700 INDEMNISATIONS

- ✓ Expert de la gestion des sinistres, nous mobilisons l'ensemble de nos ressources et outils pour vous appuyer au quotidien dans la mise en place d'un processus de gestion efficient.
- ✓ Nous garantissons aux agents le versement d'indemnités journalières pour pallier une baisse de traitement consécutive à une incapacité temporaire de travail (liée à une maladie ordinaire, une longue maladie, une maladie longue durée, une maladie grave...), ou à une invalidité et compenser une baisse du montant de la retraite liée à une invalidité.
- ✓ Avec cette couverture, ils peuvent percevoir jusqu'à 95 % de leur traitement.





# La complémentaire retraite pour les élus locaux

Vous avez choisi de vous engager au service de vos concitoyens. La mission que vous menez impacte votre activité professionnelle et/ou votre vie personnelle et génère potentiellement une perte de revenus.

fonpel La retraite Supplémentaire clas étus locatur.

Pour exercer pleinement votre mission, sans craindre pour votre retraite, la loi n° 92-108 du 3 février 1992, modifiée par la loi du 7 décembre 2012, prévoit que

les élus locaux, dès lors qu'ils perçoivent une indemnité, ont le droit de constituer une retraite par rente avec participation de la collectivité.

### Un droit pour les élus indemnisés

- Créé et recommandé par l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités (AMF).
- Eligible pour les maires, adjoints, conseillers, élus d'EPCI, de régions et de départements...
- Contrôlé par les adhérents bénévoles, élus ou anciens élus, pour le respect de vos droits.
- Régime en points protecteur pour l'adhérent.

### Une retraite supplémentaire, garantie et sécurisée

- La retraite Fonpel est disponible à partir de 55 ans\* même si vous n'avez pas demandé votre retraite professionnelle. Vous percevez une rente à vie ou un versement unique si les points acquis ne vous permettent pas d'obtenir une rente d'au moins 40 euros par mois (art. A.160-2 du Code des assurances).
- Des engagements de gestion qui permettent de revaloriser régulièrement les rentes en cours de constitution ou de liquidation (A titre d'information, la valeur de service a été revalorisé à 1,10% sur les 12 derniers mois).





### **Dommages aux Biens**

Assurez le patrimoine de votre collectivité contre l'incendie, les dégâts des eaux, les dégradations, les catastrophes naturelles etc., quels que soient les biens et sinistres considérés.

assuranceiard@sofaxis.com

### Responsabilité Civile

Protégez votre collectivité lorsque sa responsabilité est engagée à l'égard d'un tiers ou en cas de responsabilité de vos agents. Dans le cadre de votre contrat Responsabilité civile, Sofaxis vous accompagne en vous proposant une gamme d'outils de prévention des risques adaptés.

### **Assurance construction**

Sofaxis intervient avec vous dès la création de vos projets de construction, rénovation, agrandissement ou réhabilitation afin de vous aider à constituer vos dossiers de demande d'assurance auprès de nos partenaires assureurs. Souscrire une assurance construction vous garantit des chantiers sans encombre et sans dérives financières.





# Focus sur les cyber risques

### Notre approche



UNE
INTERVENTION
RAPIDE

Prise en charge immédiate sur simple appel téléphonique



DES PERTES ÉCONOMIQUES LIMITÉES

Indemnisation des frais engagés



UN
PARTENAIRE
EXPERT

Accompagnement dans toutes vos démarches et formalités administratives



PAS
D'INTERRUPTION
DE VOTRE ACTIVITI

Un service de gestion de crise avec une équipe d'experts (avocats, informaticiens...)



Une solution assurantielle cyber-risques spécifique pour les collectivités territoriales

Sofaxis vous propose une **protection complète composée de 3 garanties** pour agir sur tous les volets :

GÉRER LA CRISE ET FAIRE FACE À UN CYBER-INCIDENT

Accompagnement dans la gestion de crise par des experts (informatiques, juridiques, communication)

Prise en charge des frais (honoraires, notification, frais de restauration, surveillance...)

Limitation de la propagation de l'incident et de l'atteinte à la réputation de la collectivité PRENDRE EN CHARGE ET RESTAURER LES DOMMAGES

Enquête et investigation

Assurance de vos pertes d'exploitation

Nettoyage et restauration des données

Prise en charge de la fraude téléphonique ou de la rançon en cas de cyber-extorsion PROTÉGER LA RESPONSABILITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Prise en charge des conséquences pécuniaires, des frais de défense et des amendes administratives encourues

> Protection de la responsabilité civile individuelle ou solidaire

Un numéro téléphonique unique = Intervention immédiate, conseil et assistance



# La protection juridique

# Le contrat Legal Solutions Collectivités Territoriales



# PRESTATION: CONSEIL JURIDIQUE

POUR VOUS INFORMER ET VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS QUESTIONNEMENTS JURIDIQUES ET PREVENIR VOS LITIGES

En inclusion :
Hotline juridique

Option 1 : Réponses écrites illimitées Option 2:
Accompagnement
par un
avocat

# PRESTATION: GESTION DES DECLARATIONS

POUR VOUS ACCOMPAGNER ET VOUS DÉFENDRE EN CAS DE LITIGE

### **GARANTIES**

POUR DÉFENDRE ET SECURISER VOTRE ÉTABLISSEMENT ET PROTÉGER VOS COLLABORATEURS

### **DES SERVICES ET DES OUTILS**

POUR FACILITER VOTRE QUOTIDIEN

- Assistance à la communication de crise

- Un numéro unique dédié

- Espace Client





# La protection juridique

# Garanties accordées à la collectivité assurée

DÉFENSE PÉNALE DE LA PERSONNE MORALE

Prise en charge des frais de défense devant toute juridiction pénale en cas de contravention ou délit (cadre de l'exercice de l'activité de l'établissement)

En cas de dommages accidentels concernant le bien de la collectivité, Sham s'engage à réclamer à l'amiable ou judiciairement la réparation des faits

**GARANTIE DES RECOURS** 

GARANTIE DES AUTRES
LITIGES

Défense des intérêts de la collectivité en cas de litige résultant : de l'organisation, la passation ou l'exécution d'un marché public, de ses relations avec les administrés, le voisinage ou autres tiers De conflits individuels avec un agent, atteinte à la réputation ...

# Garanties accordées aux agents et élus

**GARANTIE 1** 

**GARANTIE 2** 

DÉFENSE DES AGENTS ET ELUS

(lorsqu'il est mis en cause)

Défense devant toutes les juridictions administratives, civiles, financières à l'occasion de faits n'ayant pas le caractère d'une faute personnelle PROTECTION DES AGENTS ET ELUS ET DÉFENSE PÉNALE

(lorsqu'il est victime)

Accompagnement du collaborateur qui a déposé plainte pour des atteintes volontaires à sa personne (injures, menaces, outrage...



